

(N° 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 23 DÉCEMBRE 1845.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ouvrant au Département de la Justice un crédit provisoire de un million de francs, pour l'exercice de 1846.

(Voir les nos 83 et 85 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Dans l'impossibilité où se trouve la Législature de pouvoir voter les budgets avant le premier janvier 1846, un crédit provisoire d'un million devant servir à couvrir les dépenses d'entretien des détenus et les frais d'administration de la police générale, vous est demandé par Monsieur le Ministre de la Justice.

Votre Commission, Messieurs, vous propose l'adoption de ce projet de loi, le crédit demandé sera d'ailleurs imputé sur les dépenses de l'exercice de 1846.

Bruxelles, le 25 décembre 1845.

Le Baron DE STASSART.

Le Baron COPPENS.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur.